

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 juin 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Dominic Lapointe
Steve Leblanc Benoît Couture
Gilles Gauvreau

Est absent : le conseiller Rémi Beauchesne

Les membres présents forment le quorum.

2017-06-87 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2017
4. Présentation des comptes
5. Changement de la date de la séance prévue le 6 novembre 2017
6. Dossier Hydrocarbures – Appui des démarches de la MRC d'Arthabaska
7. Travaux de réfection de l'ancienne conduite d'Aqueduc en face du 714, rue Principale
8. Toiture bureau municipal
9. Fête de la St-Jean-Baptiste – Demande du Comité organisateur
10. Avis de motion – Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham par la municipalité du Canton de Ham-Nord (extrémité du 10^e rang)
11. Projet nouveaux horizons - appui à la FADOQ
12. Nouvelle rue résidentielle dans le 8^e rang – autorisation du nom (Rue Forest)
13. Embauche adjointe administrative pour le mandat des élections 2017
14. Demande d'aide financière – Fondation québécoise du Cancer
15. Demande d'aide financière – Fondation du CHUS
16. Demande d'aide financière – Maison de fin de vie Marie-Pagé
17. Demande d'aide financière – FQM Fonds Croix rouge pour inondations
18. Signature d'un bail pour le stationnement du restaurant
19. Demande d'appui à la FQM – Dossier des redditions de comptes annuelles au MTQ
20. Travaux de voirie 2017 – Demande d'aide auprès du fonds discrétionnaire du ministre
21. Techni-Consultant – Banque d'heures

22. Classique des Appalaches 2017 – Autorisation du droit de passage
23. Prix jeunesse 2017 - MRC d'Arthabaska
24. Service de garde Horizon – Demande d'appui financier
25. Renouvellement assurances 2017-2018
26. Correspondance
 - a) Refus du projet déposé en décembre 2016 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités
 - b) Réception d'une lettre de félicitations de la part de l'équipe du Défi Santé
27. Période de questions
28. Clôture de séance

2017-06-88 Approbation du procès-verbal du 1^{er} mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 1^{er} mai 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-06-89 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 213,924.29 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-06-90 Changement de date – séance du conseil de novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la séance du conseil municipal du mois de novembre 2017 soit tenue le lundi 13 novembre 2017 en remplacement du lundi 6 novembre, et ce, en raison des élections prévues le dimanche 5 novembre 2017.

2017-06-91 Dossier Hydrocarbures – Appui des démarches de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE le dossier des hydrocarbures soulève de nombreux questionnements, tant au niveau des citoyens que des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord désire poser les bonnes actions dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska est mandatée pour voir au bon suivi du dossier pour l'ensemble des 22 municipalités de son territoire et ce, afin de concerter les actions communes des 22 municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Administratif de la MRC d'Arthabaska a adopté à sa séance du 10 mai 2017 la résolution suivante :

CA-2017-05-638

***MRC de Lotbinière – Position de la MRC en regard de l'exploitation du gaz de schiste et de l'exploration de tels gisements – Demande d'appui
(Dossier RG.50 Hydrocarbures)***

ATTENDU la résolution de la MRC de Lotbinière numéro 113-04-2017 adoptée lors de la séance de son Conseil du 12 avril 2017;

ATTENDU QUE la MRC est préoccupée par les impacts potentiels tant à l'égard de l'exploitation du gaz de schiste que de l'exploration de tels gisements, notamment sur les sources d'eau potable;

ATTENDU QUE la MRC a fait part de ses nombreuses préoccupations et recommandations au gouvernement du Québec à l'égard de la filière industrielle des hydrocarbures quant à des impacts potentiels sur le territoire et ses occupants et ce, à plusieurs reprises;

ATTENDU QU'à ce sujet plusieurs questionnements d'ordre environnemental, économique et sociosanitaire demeurent sans réponses précises et justifient le maintien d'un moratoire sur la question;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale d'un tel enjeu doit être assurée et constitue une condition non négociable;

ATTENDU QUE l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire doit jouir d'une protection maximale en regard de toute contamination potentielle;

ATTENDU QUE les municipalités doivent avoir la possibilité d'appliquer des marges de recul entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage, ce qui implique tout sondage stratigraphique ou opération de complétion ou de fracturation d'un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel;

ATTENDU QUE pour la majorité des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire, un professionnel indépendant (hydrogéologue) doit être attitré à cette tâche, et ce aux frais des compagnies gazières concernées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. André Bellavance, appuyée par M. Alain St-Pierre, il est résolu que la MRC d'Arthabaska appuie la position de la MRC de Lotbinière présentée dans sa résolution numéro 113-04-2017 et demande au gouvernement du Québec :

- de prévoir une protection accrue de toute aire d'alimentation d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire en regard de toute contamination potentielle;

- *d'offrir la possibilité aux municipalités d'appliquer des marges de recul minimales entre l'aire d'alimentation de tout site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire et tout site de forage;*
- *d'exiger aux compagnies gazières concernées de faire établir par un tiers indépendant l'aire d'alimentation des sites privés de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire;*
- *d'assurer l'acceptabilité sociale du milieu qui aura à recevoir de telles activités;*
- *de reconduire un moratoire tant pour l'exploitation du gaz de schiste que pour l'exploration de tels gisements, et ce pour une durée minimale de 5 ans.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui les démarches entreprises par la MRC d'Arthabaska et s'engage à suivre ses recommandations et ce, tout au long du processus requis pour le bon traitement du dossier des hydrocarbures.

2017-06-92 Travaux de réfection de l'ancienne conduite d'aqueduc en face du 714, rue principale

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire des travaux afin d'éliminer le raccordement de l'ancienne conduite d'aqueduc sur la rue principale, près de la résidence du 714;

ATTENDU QU'il faut également enlever l'entrée de service située dans la cour de la résidence du 714, rue principale, ce qui provoquera inévitablement des bris à cette cour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER la réfection de l'asphalte de la cour privée du 714 rue principale, et ce, sur la portion de la cour qui sera touchée par les travaux de réfection de l'ancienne conduite d'aqueduc.

2017-06-93 Toiture du bureau municipal – 287, 1^{re} Avenue

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à l'entreprise Les Constructions Berpier Inc. des soumissions pour la réfection de la toiture du bureau municipal, situé au 287, 1^{re} Avenue, soit une soumission pour des travaux avec de revêtement de bardeau d'asphalte et une autre soumission pour la pose de revêtement en tôle et ce, afin d'évaluer les différentes options possibles;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- | | |
|---|--------------|
| – Revêtement en bardeau d'asphalte 25 ans : | 5,550\$ + tx |
| – Revêtement en tôle « 28 gages » : | 7,950\$ + tx |
| – Revêtement en tôle « 26 gages » : | 9,950\$ + tx |

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord donne le contrat de réfection de la toiture du bureau municipal à l'entreprise Les Constructions Berpier Inc. en choisissant l'option de revêtement en bardeau d'asphalte 25 ans pour un montant de 5,550\$ + taxes.

2017-06-94 **Fête de la St-Jean-Baptiste 2017 - Demande du Comité organisateur**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 500 \$ au Comité organisateur de la St-Jean-Baptiste 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-06-95 **Avis de motion – Règlement #495 pour l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham par la municipalité du Canton de Ham-Nord (extrémité du 10e rang)**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 495 afin de procéder à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham par la municipalité du Canton de Ham-Nord (extrémité du 10^e rang).

2017-06-96 **Appui au projet de la FADOQ – Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'APPUYER la demande de financement de la FADOQ de Ham-Nord pour son projet de "Rafraîchissement des locaux au sous-sol du centre communautaire », dans le cadre du Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés.

2017-06-97 **Décret d'ouverture d'une nouvelle rue privée - Rue Forest**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER l'ouverture d'une nouvelle rue résidentielle dans le 8^e rang , portant le nom de rue Forest.

2017-06-98 **Embauche adjointe administrative pour le mandat des élections municipales 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord engage Mme Aline Lemieux pour la période de préparation et réalisation des élections municipales 2017 selon les besoins du Directeur général.

2017-06-98 **Demande d'aide financière - Fondation québécoise du Cancer**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50\$ à la Fondation québécoise du Cancer pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-06-99 **Demande d'aide financière - Fondation du CHUS**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50\$ à la Fondation du CHUS pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-06-100 **Demande d'aide financière - Fondation du CHUS**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50\$ à la Fondation du CHUS pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-06-101 **Demande d'aide financière – Maison de fin de vie Marie-Pagé**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50\$ à la Maison de fin de vie Marie-Pagé pour l'année 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-06-102 **Demande d'aide financière – FQM Fonds Croix rouge pour inondations**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50\$ au Fonds Croix rouge pour les inondations 2017 et d'en autoriser le paiement.

2017-06-103

Signature d'un bail avec M. David Roy pour le stationnement du Resto-Bar Taga

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est maintenant propriétaire du terrain voisin du Resto-Bar Taga, terrain donnant accès au garage municipal et à la caserne incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au piquetage de ce terrain et que les bornes démontrent que le Resto-Bar Taga (dont le bâtiment et le terrain appartiennent à M. David Roy) ne détient pratiquement aucun terrain du côté gauche du bâtiment, faisant en sorte que le présent stationnement empiète sur la propriété de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire demeurer propriétaire du terrain tout en permettant la continuité des activités au Resto-Bar Taga ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartenant à la municipalité a une largeur d'environ 64 pieds en haut et en bas ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie (Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts) a été concerté lors du processus et qu'il a été déterminé ensemble qu'une lisière de 45 pieds serait suffisante, laissant ainsi une largeur potentielle de 19 pieds à louer au Resto-Bar Taga ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord offre au propriétaire du bâtiment du Resto-Bar Taga l'opportunité de signer un bail de location d'une lisière de terrain leur permettant d'utiliser celle-ci à des fins de stationnement ;

QUE les présentes conditions incluses au bail soient acceptées tel que présentées ;

QUE M. François MARCOTTE, maire et M. Mathieu COUTURE, directeur général soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le présent bail.

2017-06-104

Demande d'appui à la FQM – Dossier des redditions de comptes annuelles au MTQ

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET s'est prononcé le 2 mai dernier, lors d'une rencontre réunissant le MTMDET et les DG de l'ADMQ, ADGMQ et ADGMRCQ, sur l'éligibilité des **dépenses de déneigement** dans les dépenses admissibles à l'aide financière à l'entretien et qu'il a été confirmé que dorénavant les frais de déneigement **NE SONT PLUS** admissibles dans la reddition de compte annuelle du programme PAERRL (Programme d'Aide à l'Entretien du Réseau Routier Local) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAERRL vise à aider les municipalités pour l'entretien de leur réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités comme la nôtre ont des situations géographiques particulières (secteur très montagneux dans notre cas) faisant en sorte que le montant annuel alloué aux opérations de déneigement représente une proportion beaucoup plus importante de notre budget « voirie » qu'une municipalité située dans un secteur de plaines ;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du budget se devant d'être alloué aux opérations de déneigement est **SI IMPORTANT** que le budget annuel alloué aux activités d'entretien estival de voirie se voit très minime;

CONSIDÉRANT QUE le montant reçu annuellement dans le cadre du programme PAERRL nous est nécessaire, sans dire vital afin de pouvoir effectuer un minimum d'entretien de notre réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE si le MTMDET maintient sa position d'exclure les **dépenses de déneigement** comme étant des dépenses admissibles dans le cadre du programme PAERRL, il sera difficile pour notre municipalité et les municipalités ayant des situations géographiques particulières d'atteindre le niveau (%) de dépenses requis avec seulement les dépenses estivales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande à la FQM son appui dans ce dossier afin de remettre les **dépenses de déneigement** comme étant des dépenses **ADMISSIBLES** dans le cadre du programme PAERRL;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la FQM, au MTMDET du Centre-du-Québec, à notre député de Drummond-Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger ainsi qu'au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard.

2017-06-105 Travaux de voirie 2017 – Demande d'aide auprès du fonds discrétionnaire du ministre du MTMDET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû effectuer plusieurs remplacements de ponceaux au printemps 2017 et que le montant ayant dû être investis représente plus de 35,000\$, et ce, seulement pour les travaux liés au drainage;

CONSIDÉRANT QU'un appui financier provenant du fonds discrétionnaire du Ministre du MTMDET nous aiderait à venir combler le manque budgétaire suite à tous ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord demande au Ministre du MTMDET, M. Laurent Lessard, un appui financier provenant de son fonds discrétionnaire afin d'aider notre municipalité à assumer les coûts liés aux nombreux travaux de remplacement de ponceaux effectués au printemps 2017 ;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à notre député de Drummond-Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger.

2017-06-106 Techni-Consultant Inc. – Banque d'heures

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'offre de service de la compagnie Techni-Consultant Inc. consistant à une assistance technique pour compléter les demandes municipales, la préparation des documents d'appel d'offres professionnels, les formulaires administratifs, les demandes d'admissibilité au niveau des aides financières et toutes autres demandes de consultations touchant les infrastructures municipales soit acceptée, et ce, pour une banque d'heure maximale de 60 heures facturées selon l'utilisation sur une base horaire au taux de 85\$/heure.

2017-06-107 Classique des Appalaches 2017 - Autorisation du droit de passage

ATTENDU QUE l'événement *La Classique des Appalaches* a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

ATTENDU QUE les circuits de la *Classique des Appalaches* traverseront 14 municipalités le 16 septembre 2017 ;

ATTENDU QU'un tel événement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'événement ;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des transports (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

ATTENDU QUE des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'événement efficacement et de façon sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'événement *La Classique des Appalaches* le 16 septembre 2017 ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la *Classique des Appalaches* afin de planifier le bon déroulement de l'événement ;

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord mandate M. Mathieu Couture, directeur général, pour la coordination de l'évènement avec les divers intervenants.

2017-06-108 Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE présenter la candidature de Jacob Leblanc au Prix Jeunesse de la MRC d'Arthabaska 2017 afin de souligner son implication dans la communauté de Ham-Nord.

2017-06-109 Service de garde Horizon – Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT la demande reçue du Service de garde Horizon à la municipalité afin de les aider financièrement à maintenir le service mis en place depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE ce service est d'une grande utilité pour les jeunes familles de notre municipalité et de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Ham-Nord a également manifesté son désir d'aider l'organisme à maintenir ce service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte d'appuyer financièrement le Service de Garde Horizon (aide financière maximale accordée de 1,000\$) et demande à ce qu'il y ait une concertation avec le Club Lions de Ham-Nord et la municipalité de Notre-Dame-de-Ham afin que les 3 entités puissent aider à combler les besoins financiers du Service de garde Horizon.

2017-06-110 Renouvellement des assurances 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ pour l'année 2017-2018 pour un montant de 33,145\$.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De la réception de la réponse négative du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MELS) comme quoi le projet déposé en décembre 2016 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités n'avait pas été retenu ;
2. D'une lettre de Félicitations reçue de la part de l'équipe du Défi Santé 2017 ;
3. Que la municipalité désire féliciter le Foyer Sts-Anges de Ham-Nord ayant reçu une impressionnante note de 99.5% en lien avec sa certification du Conseil canadien d'agrément des services de santé ;

Le maire lève l'assemblée à 20h45.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.